



# PROJET PEDAGOGIQUE FORMATION ACCOMPAGNEMENT LIVRET II VAE AIDE SOIGNANT 2019



## ***Table des matières***

<b><i>1</i></b>	<b><i>Le commanditaire</i></b>	<b><i>1</i></b>
<b><i>2</i></b>	<b><i>Le contexte</i></b>	<b><i>1</i></b>
<b><i>3</i></b>	<b><i>Les constats</i></b>	<b><i>2</i></b>
<b><i>4</i></b>	<b><i>L'objet du projet</i></b>	<b><i>2</i></b>
<b><i>5</i></b>	<b><i>Les objectifs du projet</i></b>	<b><i>3</i></b>
<b><i>6</i></b>	<b><i>Les contraintes</i></b>	<b><i>3</i></b>
<b><i>7</i></b>	<b><i>Le périmètre du projet</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>8</i></b>	<b><i>Les partenaires</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>9</i></b>	<b><i>Les ressources</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>10</i></b>	<b><i>Le budget</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>11</i></b>	<b><i>Les dates</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>12</i></b>	<b><i>La démarche et le phasage</i></b>	<b><i>5</i></b>
<b><i>13</i></b>	<b><i>Le planning prévisionnel</i></b>	<b><i>8</i></b>
<b><i>14</i></b>	<b><i>Plan de communication</i></b>	<b><i>8</i></b>
<b><i>15</i></b>	<b><i>indicateurs d'évaluation du projet</i></b>	<b><i>8</i></b>
<b><i>16</i></b>	<b><i>annexes</i></b>	<b><i>9</i></b>

## **1 LE COMMANDITAIRE**

Monsieur Christophe DEMOCRITE Directeur des instituts de formations paramédicales du GHT Plaine de France

## **2 LE CONTEXTE**

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) a été instituée par la loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale qui concernait le droit du travail, la santé et le logement.

La VAE permet à des personnes ayant acquis des connaissances dans l'exercice de leur métier ou à travers une activité bénévole, d'obtenir un diplôme identique à celui acquis par la voie traditionnelle. La VAE a donc pour vocation d'être un outil de promotion sociale et de lutte contre la précarité. Elle concerne 4 diplômes dans le secteur sanitaire et 9 diplômes dans le secteur social.

La VAE est une 3<sup>ème</sup> voie d'accès aux diplômes et aux titres professionnels. Elle s'appuie sur la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience professionnelle (activités bénévoles ou salariées).

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant est donc accessible par la VAE et notifié dans le référentiel de formation (arrêté du 22 octobre 2005 modifier relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant [modifié par l'arrêté du 28/09/2011, par l'arrêté du 21/05/2014 et l'arrêté du 25/04/2017]).

La VAE est un droit inscrit dans le Code du travail (article L.935-1)

Le décret du 4 juillet 2017 met la partie règlementaire du Code de l'éducation en conformité avec les nouvelles règles s'appliquant en matière de VAE issues :

- des articles 1er, 6 et 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- de l'article 78 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

La loi de septembre 2018 pour "la liberté de choisir son avenir professionnel" précise que « les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles".

Depuis 6 ans, l'ASP assure la gestion administrative des candidats à une VAE sanitaire et sociale. Plus de 160 000 dossiers ont été instruits, parmi eux plus de 36000 candidats ont pu obtenir un diplôme, soit 5 % des actifs des deux secteurs.

Cet accompagnement est une opportunité pour l'IFSI de développer ses activités de formation continue

### **3 LES CONSTATS**

Toute personne souhaitant entreprendre une démarche de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant a la possibilité de suivre un module de formation facultatif (depuis l'arrêté du 19 février 2010) d'une durée de 70 heures.

Ce module n'est plus obligatoire car la VAE ne se base pas sur les connaissances du candidat mais sur son expérience. Cependant, parfois selon le profil du candidat, jury apprécie que le candidat apporte l'attestation de stage.

Depuis cet arrêté, il n'y a plus de demande pour effectuer ce module de 70 heures.

Cependant, il nous paraît indispensable de mettre en œuvre au sein de notre institut un module d'accompagnement à la rédaction du livret 2.

Cet accompagnement doit permettre aux candidats d'apprendre à valoriser son expérience en rapport direct avec le diplôme visé afin d'optimiser le nombre d'unités à valider. Cela sous-entend de sortir des discours généraux et de pouvoir faire émerger ses compétences et aptitudes acquises dans l'exercice des activités salariées, non salariées ou bénévoles, du module obligatoire et des situations professionnelles complémentaires. Dès lors, le candidat pourra présenter un dossier VAE représentatif de son expérience et les compétences pourront être argumentées face au jury.

### **4 L'OBJET DU PROJET**

Module d'accompagnement du livret 2 VAE Aide-soignant

## 5 LES OBJECTIFS DU PROJET

**Répondre aux besoins des candidats souhaitant être accompagnés pour l'élaboration du livret II en vue de l'obtention du DEAS dans le cadre de la VAE.**

Notre démarche pédagogique se base sur un processus qui permet aux candidats de s'approprier les techniques d'analyse de leur parcours personnel et professionnel. Ces techniques leur permettront de formaliser leur expérience au vu de leur projet de validation. Elle est individualisée en fonction du profil du candidat

La méthode générale s'appuie sur la notion de participation active du candidat au déroulement de son accompagnement. L'action pédagogique vise à ce que le candidat s'approprie les outils afin qu'il soit autonome, responsable et acteur de sa démarche VAE.

- L'intervenant accompagnera le candidat dans :
  - l'investigation de son expérience professionnelle ;
  - l'analyse de ses activités ;
  - l'identification de ses compétences ;
  - la rédaction de son livret ;
  - La préparation à l'entretien.
  
- L'équipe pédagogique privilégie la méthode active et interrogative centrée sur l'expérience professionnelle des candidats. Pour ce faire des fiches de recherche sont remises aux candidats permettant un travail préalable aux journées suivantes de formation :
  - La pédagogie est clairement orientée vers l'analyse des pratiques ;
  - Des exposés synthétiques de cas concrets (situations cliniques vécues par les candidats) sont pratiqués tout au long de la formation ;
  - Les candidats travaillent en sous-groupes afin de favoriser l'interaction

## 6 LES CONTRAINTES

Attestation de recevabilité à la VAE d'aide-soignant (e) délivrée par l'Agence de Services et de Paiement. Cet organisme est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère chargée de l'Emploi. La Direction Générale de la Cohésion Sociale a choisi de confier la gestion de la VAE sanitaire et sociale à un opérateur externe pour garantir l'effectivité du droit individuel à la VAE.

Planification en fonction des demandes faites par les candidats.

## **7 LE PERIMETRE DU PROJET**

Formation organisée en fonction des demandes individuelles externes ou par le biais des inscriptions de la formation continue du GHT Plaine de France.

## **8 LES PARTENAIRES**

Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Ile- De France.

Le Conseil Régional et l'organisme de gestion de CIF, CFP,.

L'Agence de Services et de Paiement

Les structures intra et extra hospitalières (employeurs et leur service de formation continue).

Pôle Emploi.

Les missions locales.

Les organismes de financements (OPCA...ANFH...FONGECIF).

## **9 LES RESSOURCES**

L'équipe pédagogique (formateurs encadrant de l'IFAS et IFSI)

Locaux et matériel pédagogique de L'IFSI-IFAS Albert Schweitzer de Gonesse.

## **10 LE BUDGET**

Coût de revient d'une session 1 970€ pour un groupe de cinq participant (sur la base du coût de revient horaire du formateur, sans frais de structure et charges)

Tarif demandé au candidat :

- 500 Euro Prise en charge par l'Employeur (tarif 2020)
- 475 Euro Pour les bénéficiaires du chéquier VAE (tarif 2020)
- 400 Euro Prise en charge à titre individuel (tarif 2020)

## **11 LES DATES**

Le calendrier de formation est fixé en fonction de la demande.

La durée de formation est pour l'accompagnement au Livret II de la VAE est de 24 heures. Ce temps est réparti en fonction de la disponibilité du candidat et en fonction des dates de présentation au jury VAE.

## 12 LA DEMARCHE ET LE PHASAGE

Le formateur responsable de l'accompagnement à la l'écriture du livret II pour la VAE aide-soignante reçoit le ou les candidats pour :

- Organiser le déroulé de la formation en fonction de la disponibilité du candidat et du formateur
- Identifier le profil du ou des candidats afin de mettre en place un accompagnement personnalisé.

Cet accompagnement s'effectue en plusieurs phases avec alternance de séances collectives (si plusieurs candidats inscrits) et individuelles. La programmation de ces différentes phases est organisée de manière à ce qu'il ait un temps nécessaire de maturation entre les entretiens.

- Durée en face à face individuel :
  - En heures : 7 heures
- Durée en groupe :
  - En heures : 17 heures

Pour la simulation du Jury nous pourrions solliciter des professionnels infirmier ou Aide soignants ayant participé à des jurys de VAE.

Avant le début de la formation, le candidat est reçu pour un candidat informel (hors temps de formation).

<b>PHASE I ACCUEIL INDIVIDUEL 3 HEURES INDIVIDUEL</b>
---

**Objectif 1** : Présentation des objectifs et du déroulement de l'accompagnement

**Objectif 2** : Première exploration du parcours professionnel et personnel

### **Méthode**

Entretien individuel

Ecoute active et questionnement

<b>PHASE II PRESENTATION DES NOTIONS ESSENTIELLES ET DES REFERENTIELS 3HEURES COLLECTIF</b>
---

**Objectif 1** : Appropriation des notions d'expérience, d'activité, tâches et compétences

**Objectif 2** : Appropriation des référentiels d'activités et de compétences

**Objectif 3** : Présentation et explication du livret 2

### **Méthode**

Travail interactif en groupe

## **PHASE III DE L'EXPERIENCE A L'ACTIVITE 2HEURES COLLECTIF**

**Objectif 1** : Identification des activités représentatives du parcours au vu du référentiel

**Objectif 2** : Apprendre à analyser une situation professionnelle

**Objectif 3** : Faire le lien avec le référentiel d'activité

### **Méthode**

Méthode d'analyse de l'expérience par grille d'activités

Travail interactif en groupe

Questionnement

## **PHASE IV DE L'ACTIVITE AUX COMPETENCES 2X 2HEURES COLLECTIF**

**Objectif 1** : Identifier les compétences acquises au vu du référentiel

**Objectif 2** : Formaliser les compétences et les connaissances mobilisées

**Objectif 3** : Généralisation des compétences aux activités

### **Méthode**

Méthode d'identification des compétences : grille d'analyse des compétences, méthode des incidents critiques et grille des compétences démontrées

Travail interactif en groupe

Questionnement

## **PHASE V TRAVAIL DE GUIDANCE 2 HEURES INDIVIDUEL**

**Objectif 1** : Evaluer et renforcer l'acquisition des méthodes

**Objectif 2** : Evaluer l'avancée du travail effectué

### **Méthode**

Entretien individuel



## **PHASE VI OUTILS D'EXPRESSION ECRITE 3HEURES COLLECTIF**

**Objectif 1** : Evaluer la rédaction du dossier

**Objectif 2** : Réajuster les rédactions du candidat

**Objectif 3** : Fournir des outils d'aide à la rédaction

### **Méthode**

Lecture et commentaires des rédactions

Atelier d'expression écrite

Pratique rédactionnelle

## **PHASE VII SUIVI ET REAJUSTEMENT 2 HEURES INDIVIDUEL**

**Objectif 1** : Aide à la constitution des preuves du livret

**Objectif 2** : Aide à l'organisation du livret

### **Méthode**

Suivi individualisé

## **PHASE VIII PREPARATION A L'ENTRETIEN AVEC LE JURY 3 HEURES**

**Objectif 1** : Préparer l'entretien avec le jury

**Objectif 2** : Améliorer son aisance orale

**Objectif 3** : Préparer une argumentation

### **Méthode**

Mises en situation

## **PHASE IX RESTITUTION DU LIVRET II APRES LECTURE 2 HEURES INDIVIDUEL**

### 13 LE PLANNING PREVISIONNEL

Le planning est organisé en fonction des disponibilités du candidat et du formateur. Il est fixé lors du premier entretien. L'organisation dépend également du nombre de candidat. La programmation de la formation débute après le premier entretien.

Phase I	Entretien individuel 1h
Phase II	Groupe 3h
Phase III	Groupe 2h30
Phase IV	Groupe 2 h30
Phase V	Groupe 2h30
Phase VI	Groupe 2h
Phase VII	Individuel 1 h)
	1 ère Retour du dossier
Phase VIII	Groupe 1h30
Phase IX	Groupe 2 h
	Oral blanc individuel 1h30
	Retour et commentaire du livret II après lecture 30 minutes

### 14 PLAN DE COMMUNICATION :

Présentation de l'action au Conseil Technique et à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'IFSI.  
Constitution d'une plaquette d'information en vue de diffusion à tous nos partenaires employeurs proches.  
Inscription au rapport d'activités et financier de l'IFSI-IFAS Albert Schweitzer de Gonesse.

### 15 INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre d'inscrits et de sessions.  
Profil des candidats.  
Résultat du questionnaire de satisfaction des participants « à chaud ».  
Résultat à la VAE.

## 16 ANNEXES :

### DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE

« L'accompagnement est une aide méthodologique au candidat VAE, pour constituer son dossier auprès du certificateur, pour préparer l'entretien avec le jury. C'est une mesure facultative qui offre au candidat des chances supplémentaires d'aller jusqu'au bout de sa démarche »<sup>1</sup>.

Le rôle de l'accompagnateur est centré sur l'accompagnement à la rédaction du dossier de validation d'un candidat dans un cadre contractuel de prestation de service.

L'accompagnateur doit conduire des entretiens d'exploration de l'expérience. Les entretiens avec le candidat sont les modalités de base du travail de l'accompagnateur. Ils sont primordiaux pour aider le candidat à exprimer ses expériences oralement et à traduire cette formalisation à l'écrit.

L'accompagnateur se donne des objectifs pour chacun des entretiens. Il utilise dans un premier temps l'entretien exploratoire afin d'avoir une vue d'ensemble sur le parcours, la trajectoire de la personne et ses expériences.

Ensuite, les entretiens d'explicitation permettent au candidat de décrire et d'analyser finement ses activités qui donneront la manifestation de compétences spécifiques.

### **PRINCIPES PEDAGOGIQUES**

Le déroulé de cette formation s'appuie sur une pédagogie active.

Il est important qu'une relation de confiance s'établisse entre le formateur et le formé.

---

<sup>1</sup> [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

Site Gonesse : Institut de Formations Paramédicales Albert Schweitzer – CH Gonesse 2 bd du 19 Mars 1962 95 500 Gonesse  
tel : 01.34.53.20.27 courriel : ifsi@ch-gonesse.fr

Site Saint Denis : Institut de Formations Paramédicales – CH Saint Denis 2 rue du Docteur Delafontaine 93200 SAINT DENIS  
tel 01 42 35 64 73 courriel : [www.hsd-ifsich-stdenis.fr](http://www.hsd-ifsich-stdenis.fr) Tel : 01.42.35.62.22 courriel : [www.ecole.puericulture@ch-stdenis.fr](mailto:www.ecole.puericulture@ch-stdenis.fr)

Cet accompagnement conduit le formateur à être dans une écoute active avec le formé. L'écoute active est définie par Carl Rogers comme : « ... une technique de communication qui permet de s'assurer que l'on a bien compris le message de son interlocuteur et de le lui démontrer »<sup>2</sup>

La pédagogie active part du constat que le savoir est détenue par chacun des apprenants davantage que dans celle du formateur. Le formateur doit donc créer un cadre de travail dans lequel les apprenants vont produire eux-mêmes leurs propres connaissances. Pour ce faire, ils résoudront des problèmes, ou répondront à des questions ouvertes nécessitant une analyse approfondie.

En cas de formation collective, la pédagogie co-active sera adaptée. En effet, les techniques co-actives permettent aux apprenants de travailler en petits groupes. Ainsi le socio-constructivisme favorise le conflit socio cognitif : c'est-à-dire la confrontation des idées de chaque participant afin de faire naître de nouvelles représentations ou de trouver de nouvelles solutions aux problèmes.

Le candidat va être amené à réfléchir individuellement ou collectivement sur son expérience professionnelle afin de pouvoir la retranscrire et d'identifier les compétences développées.

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Investiguer l'expérience professionnelle du candidat
- Analyser les activités professionnelles vécues
- Identifier les compétences acquises au cours de l'expérience professionnelle
- Rédiger le livret II
- Préparer le candidat à l'épreuve orale du jury VAE

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Entretien individuel
- Ecoute active et questionnement
- Travail interactif en groupe
- Méthode d'identification des compétences : grille d'analyse des compétences, méthode des incidents critiques et grille des compétences démontrées
- Travail interactif en groupe
- Questionnement
- Lecture et commentaires des rédactions
- Atelier d'expression écrite
- Pratique rédactionnelle
- Suivi individualisé
- Mises en situation

10

---

<sup>2</sup> Carl rogers

Site Gonesse : Institut de Formations Paramédicales Albert Schweitzer – CH Gonesse 2 bd du 19 Mars 1962 95 500 Gonesse  
tel : 01.34.53.20.27 courriel : ifsi@ch-gonesse.fr

Site Saint Denis : Institut de Formations Paramédicales – CH Saint Denis 2 rue du Docteur Delafontaine 93200 SAINT DENIS  
tel 01 42 35 64 73 courriel : www.hsd-ifs@ch-stdenis.fr Tel : 01.42.35.62.22 courriel : www.ecole.puériculture@ch-stdenis.fr